



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-INT-370

Déposé le : 31.03.15

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Quelles garanties pour la libre formation de l'opinion ?

Texte déposé

Avec le printemps viennent les impôts. Depuis quelques années, le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) a pris l'habitude de joindre un supplément « pédagogique » au quotidien « 24 Heures » destiné à renseigner le citoyen sur les déductions possibles ou sur l'introduction de nouveaux modes de taxation. Ce fascicule avait aussi pour vocation d'informer le citoyen sur la répartition des recettes et les dépenses cantonales.

Cette année, le supplément du quotidien « 24 Heures » du 14 mars 2015 avait un autre objectif. Sur plusieurs pages, le DFIRE y vante – sans aucun avis contradictoire ni critique – la nécessité d'abaisser le taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés à 13,79% présentée comme la seule mesure propre à préserver l'emploi et la vitalité économique du canton de Vaud. Les représentants de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), du Centre patronal et de l'Union suisse des arts et des métiers (USAM) sont tour à tour cités pour exprimer leur soutien à cette réduction du taux d'imposition. En contrepartie, aucun point de vue ni avis n'est sollicité auprès des syndicats ou de représentants d'associations d'employés.

Même si un petit encart figurant à côté du logo de « 24 Heures » indiquait que ce supplément fiscal avait été réalisé par l'Administration cantonale des impôts, pour un lecteur distrait, la présentation de la réforme pouvait apparaître comme engageant la rédaction du quotidien vaudois. Par ailleurs, on s'étonne tout de même que le Conseiller d'Etat en charge du DFIRE soit représenté à quatre reprises dans un supplément de douze pages soit en photo, soit en caricature ; ce qui pourrait passer pour de l'autopromotion.

Cette publication intervient alors que le débat parlementaire au Grand conseil sur le projet de réforme du Conseil d'Etat n'a pas encore débuté et que les décisions de notre Parlement sont sujettes à référendum.

Ironie du sort, la publication que s'offre le DFIRE, aux frais du contribuable, dans le quotidien vaudois, intervient deux mois seulement après le communiqué du Conseil d'Etat en faveur de la liberté de la presse, à la suite de l'attentat terroriste contre la rédaction de « Charlie Hebdo » du 7 janvier 2015 à Paris.

Attachés à la liberté des médias ainsi qu'à la tenue d'un débat contradictoire dans une société démocratique, les députés soussignés adressent les questions suivantes au Conseil d'Etat qu'il remercie d'ores et déjà pour ses réponses :

1. Quel montant le DFIRE a-t-il déboursé pour la publication de son supplément à l'édition de « 24Heures » du 14 mars 2015, y compris en termes d'affectations de ressources (temps passé par les collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts, infographies, etc.) ?
2. Quels étaient les autres moyens à disposition du DFIRE pour communiquer de façon indépendante sur son projet de réforme du taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés en s'adressant à tous les citoyens ?
3. Les enjeux majeurs de politique économique et sociale entourant la feuille de route du Conseil d'Etat ne nécessitaient-ils pas un traitement critique du sujet, alors que le Grand conseil n'a pas encore été saisi du dossier ?
4. Pourquoi le DFIRE, en charge de la rédaction du supplément, s'est contenté de solliciter l'avis des milieux patronaux et des entrepreneurs sans solliciter celui des syndicats d'employés, eu égard au partenariat social ?
5. Quelles mesures le Conseil d'Etat a-t-il adopté en vue de la tenue d'un débat démocratique contradictoire au sujet de la réforme du taux d'imposition sur le bénéfice des sociétés et sur les mesures sociales prévues en contrepartie ?

Lausanne, le 31 mars 2015.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

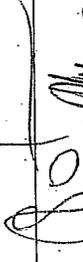
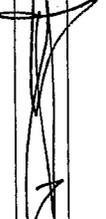
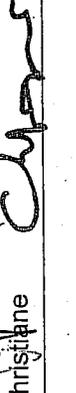
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

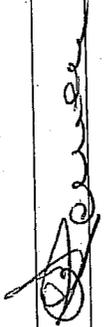
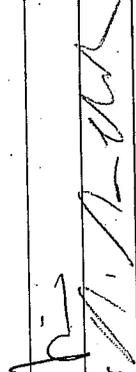
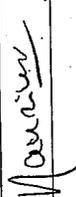
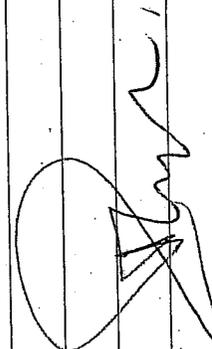


Signature(s) :

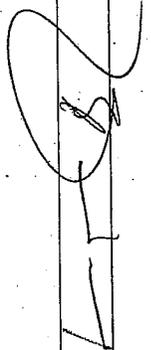
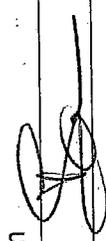
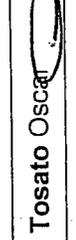
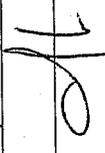
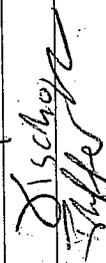
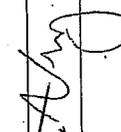
Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Eggenberger Julien	
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Ehrwein Nihan Céline	
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Christine		Epars Olivier	
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain	
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves	
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne	
Ballif Laurent		Christin Dominique-Ella		Gander Hugues	
Bendahan Samuel		Collet Michel		Genton Jean-Marc	
Berthoud Alexandre		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis		Glauser Alice	
Blanc Mathieu		Creteigny Gérald		Glauser Nicolas	
Bolay Guy-Philippe		Creteigny Laurence		Golaz Olivier	
Bonny Dominique-Richard		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre	
Borloz Frédéric		De Montmollin Martial		Grobéty Philippe	
Bory Marc-André		Debiuè François		Guignard Pierre	
Bovay Alain		Démétriades Alexandre		Haldy Jacques	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haury Jacques-André	
Brélaz François		Despot Fabienne		Humi Véronique	
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Induni Valérie	
Buffat Michaël		Divorne Didier		Jaccoud Jessica	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Calpini Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Capt Gloria		Durussel José		Junglaus Delarze Suzanne	
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier 
 Kunze Christian
 Labouchère Catherine
 Lachat Patricia 
 Luisier Christelle
 Mahaim Raphaël 
 Maillefer Denis-Olivier 
 Manzini Pascale 
 Marion Axel
 Martin Josée
 Mattenberger Nicolas
 Matter Claude
 Mayor Olivier
 Meienberger Daniel
 Meldem Martine 
 Melly Serge
 Meyer Roxanne
 Miéville Laurent
 Miéville Michel
 Modoux Philippe
 Mojon Gérard
 Montangero Stéphane
 Mossi Michele
 Neirynck Jacques
 Neyroud Maurice

Nicolet Jacques
 Nicolet Jean-Marc 
 Oran Marc 
 Papiloud Anne
 Payot François
 Pernoud Pierre-André
 Perrin Jacques
 Pidoux Jean-Yves
 Pillonel Cédric
 Podio Sylvie
 Probst Delphine
 Randin Philippe 
 Rapaz Pierre-Yves
 Ravenel Yves
 Renaud Michel
 Rey-Marion Alette
 Rezso Stéphane
 Richard Claire
 Riesen Werner
 Rochat Nicolas 
 Romano Myriam
 Roulet Catherine
 Roulet-Grin Pierrette
 Rubattel Denis
 Ruch Daniel

Rydlo Alexandre 
 Schaller Graziella
 Schobinger Bastien 
 Schwaar Valérie 
 Schwab Claude
 Sonnay Eric
 Sordet Jean-Marc
 Surer Jean-Marie
 Thuillard Jean-François
 Tosato Oscar 
 Treboux Maurice 
 Trolliet Daniel
 Tschopp Jean 
 Uffer Filip 
 Venizelos Vassilis
 Voiblet Claude-Alain
 Volet Pierre 
 Vuarnoz Annick 
 Vuillemin Philippe
 Weber-Jobé Monique 
 Wehrli Laurent
 Wüthrich Andreas 
 Wyssa Claudine
 Yersin Jean-Robert
 Züger Eric 